



9/2021

D.C

A R R E T E
PORTANT AUTORISATION PREALABLE ET PERMANENTE DES POURSUITES
DONNEE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE ST-MICHEL-ESCALUS

Le maire de la commune de ST-MICHEL-ESCALUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n°2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire,

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

A R R E T E :

ARTICLE 1

Une autorisation générale et permanente donnée pour la durée de mon mandat à Madame Caroline ROBINET, comptable public du centre des Finances Publiques de CASTETS, comptable assignataire de la collectivité, concernant tous les actes de poursuites qu'elle jugera nécessaires afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 6/2021.

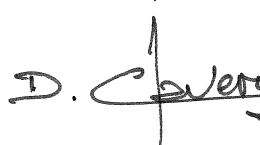

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la préfète des Landes, pour contrôle de la légalité ;
- Madame la trésorière de Castets.

Fait à St-Michel-Escalus, le 17 juin 2021.

Le maire,



Didier CLAVERY

Le maire:

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr